



## La Charte

**EPOP** vise à systématiser le recours aux savoirs expérientiels des personnes en situation de handicap.

### **Pour :**

- Favoriser l'autodétermination,
- Faciliter le développement d'une société inclusive.

### **Par :**

- L'intervention de pair à pair (en individuel et en groupe),
- La participation et conception par les pairs (formation, consultance, élaboration des politiques publiques, expertise d'usage, conception de biens et services, représentation, défense des droits, sensibilisation) auprès de professionnels, proches aidants, etc. , et au sein d'institutions, d'administrations, etc.,
- La formation des professionnels (social, médico-social, service public, entreprise, etc.) afin qu'ils deviennent des référents de l'intervention par les pairs. Ils deviendront des personnes ressources de la mobilisation des savoirs expérientiels des personnes concernées.

# Les valeurs EPoP

## L'accessibilité

Garantir l'accessibilité à tous pour tout.

## Le respect

Soutenir la mise en œuvre des choix des intervenants-pairs tant sur le versant des typologies des projets d'intervention que sur les domaines et modalités d'exercice.

## La posture

Garder une logique de faire avec, et de partir des capacités des personnes.

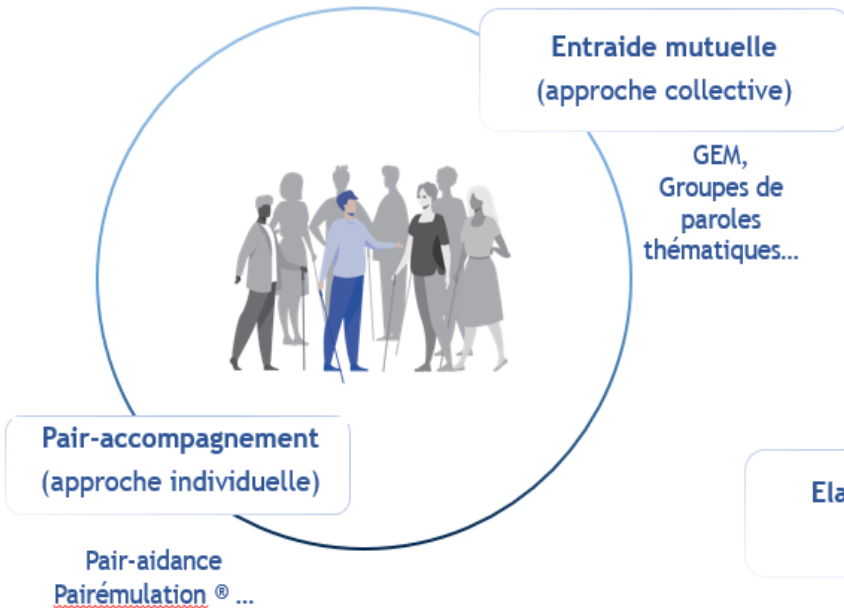
## La participation

Impliquer les personnes en situation de handicap dans toutes les instances de la démarche et leur donner un pouvoir décisionnel.

# L'intervention par les pairs selon EPoP |

C'est intervenir auprès d'autres personnes en situation de handicap:

## Pair à pair



C'est aussi intervenir auprès d'autres acteurs (professionnels, proches aidants, ...) et dans différents contextes (institutions, administrations, entreprises...):

## Participation & conception par les pairs

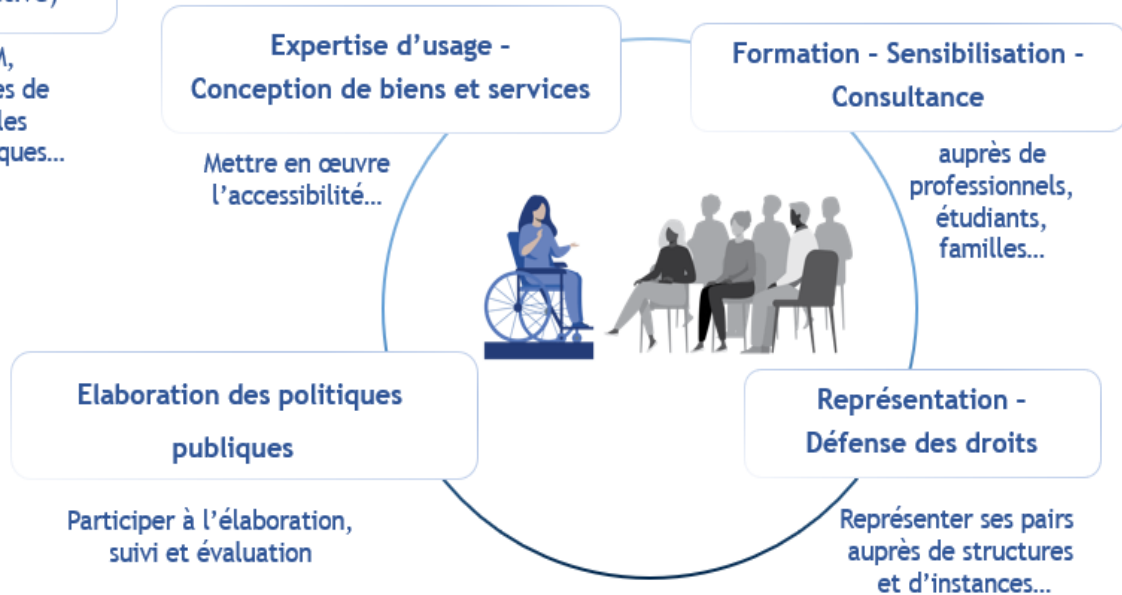


Image: pch.vector - www.freepik.com

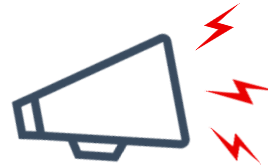
# L'intervention par les pairs selon EPoP



## Pair à pair

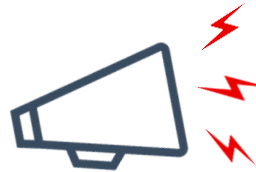
## Exemples concrets :

**Le pair-accompagnement** (approche individuelle) :  
C'est quand **une** personne en situation de handicap aide, conseille, accompagne **une** ou d'autres personnes en situation de handicap. On parle de pair-aidance, de pairémulation®, du travail pair, médiateur de santé pair (MSP).



« Une personne malvoyante conseille une autre personne malvoyante dans l'usage de sa canne blanche au quotidien ».

**L'entraide mutuelle** (approche collective) :  
C'est quand une ou des personnes en situation de handicap partagent leur expérience avec un **groupe** de personnes en situation de handicap, par exemple : Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM), les groupes de parole, etc.



« Des personnes porteuses d'un handicap psychique se retrouvent dans un groupe de parole pour échanger sur leur situation ou partager des astuces ».

# L'intervention par les pairs selon EPoP



## Participation & conception par les pairs

### Formation :

C'est lorsqu'une personne en situation de handicap est formatrice.



« Une personne en situation de handicap intervient en tant que formatrice dans la formation des éducateurs spécialisés. »

### Sensibilisation :

C'est lorsqu'une personne en situation de handicap conçoit et participe à des actions de sensibilisation.



« Une personne en situation de handicap partage son quotidien auprès d'élèves. »

### Consultance :

C'est lorsqu'une personne en situation de handicap partage ses savoirs expérientiels avec des familles, des professionnels, etc.



« Des parents viennent d'apprendre que leur enfant est porteur d'une déficience intellectuelle. Ils consultent un intervenant pair concerné par le même handicap pour mieux comprendre, mieux accompagner leur enfant. »

### Elaboration des politiques publiques :

Apports de savoirs expérientiels par des personnes en situation de handicap à l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques publiques.



« Avant un vote, un député auditionne des personnes en situation de handicap pour comprendre les impacts d'une loi sur leur vie quotidienne. »

# L'intervention par les pairs selon EPoP



## Participation & conception par les pairs

### Expertise d'usage :

Participation de personnes en situation de handicap à l'amélioration de la qualité de biens ou de services de leur point de vue d'utilisateur.

### Conception universelle :

Mobilisation de l'expertise d'usage des personnes en situation de handicap dans le design de biens et de services accessibles à tous.

### Représentation :

Être nommé ou élu pour représenter le point de vue de ses pairs auprès de structures et d'instances.

### Défense des droits :

Actions de défense des droits des personnes en situation de handicap à l'échelle individuelle et collective.



## Exemples concrets :

« Des personnes accompagnées participent à l'écriture du projet de leur établissement. »



« Une personne concernée, experte de l'accessibilité numérique, travaille pour un éditeur de logiciel. »



« Une personne en situation de handicap, impliquée dans une association, est élue à la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées de son département. »



« Des personnes en situation de handicap lancent une pétition auprès de la mairie pour rendre accessible le théâtre de la ville. »